

● LE RÔLE DES PROFESSIONNELS

Le rôle du psychomotricien dans le parcours TND

🕒 6 min de lecture 📄 Fiche destinée aux parents

📁 PCO 24 × Psychopedia Formations

Le psychomotricien intervient sur le lien entre corps, émotions et mouvement. Quand le consulter ? Que fait-il concrètement ? Cette fiche présente son rôle dans l'accompagnement des TND.

1. Qui est le psychomotricien ?

Le psychomotricien est un **professionnel paramédical** dont le titre et la pratique sont encadrés par le Code de la santé publique (articles L4332-1 et suivants). Son titre est protégé : on ne peut pas exercer sous ce nom sans détenir le diplôme d'État.

Sa formation :

- **Diplôme d'État de psychomotricien (DPM)**, obtenu après **3 ans de formation** dans un Institut de Formation en Psychomotricité (IFP)
- Niveau de sortie : Bac +3 (grade licence)
- La formation comprend des enseignements théoriques (anatomie, neurologie, psychologie du développement, psychiatrie...) et de nombreux stages cliniques
- Admission sur dossier et entretien via Parcoursup, ou après une 1^{re} année de médecine, pharmacie ou masso-kinésithérapie

Ses domaines d'exercice : Le psychomotricien peut exercer en **cabinet libéral**, dans des établissements de santé (hôpitaux, services de pédiatrie,

neurologie), dans des structures médico-sociales (CAMSP, CMPP, SESSAD, IME), ou dans des établissements scolaires (sous convention). Son intervention est toujours réalisée **sur prescription médicale**.

Auxiliaire de la médecine : Comme l'orthophoniste ou le kinésithérapeute, le psychomotricien est un auxiliaire médical. Il intervient à la demande d'un médecin mais reste autonome dans la conduite des séances.

2. Quel est son rôle dans le parcours TND ?

La psychomotricité explore le lien entre le développement moteur, les perceptions sensorielles et les fonctions cognitives de l'enfant. Elle ne se résume pas à « faire du sport » : elle s'intéresse à la façon dont l'enfant perçoit son corps, l'organise dans l'espace et le temps, et le mobilise pour agir.

Ce qu'il évalue et travaille :

- La **motricité globale** : coordination des grands mouvements (marcher, courir, sauter, s'équilibrer)
- La **motricité fine** : précision des petits mouvements (tenir un crayon, découper, boutonner)
- La **graphomotricité** : les gestes liés à l'écriture (pression, trajectoire, organisation sur la feuille)
- Le **schéma corporel** : la conscience que l'enfant a de son propre corps et de ses limites
- La **latéralité** : la dominance droite ou gauche (main, pied, œil), parfois hésitante ou mal établie
- La **régulation tonique** : la capacité à adapter la tension musculaire selon les situations (trop tendu, trop mou)
- L'**intégration sensorielle** : comment l'enfant traite les informations venues du corps (proprioception, vestibulaire, tactile)

- Les **repères spatio-temporels** : orientation dans l'espace (avant/arrière, gauche/droite) et dans le temps

Pour quels TND intervient-il typiquement :

- **Trouble développemental de la coordination (TDC / dyspraxie)** : c'est son domaine de prédilection
- **TDAAH** : notamment pour les difficultés de régulation tonique, d'impulsivité motrice et d'organisation gestuelle
- **Trouble du spectre de l'autisme (TSA)** : travail sur l'intégration sensorielle et le schéma corporel
- **Troubles Dys** : notamment pour la dysgraphie (difficultés d'écriture) et les troubles visuo-spatiaux
- **Trouble du développement intellectuel (TDI)** : accompagnement global du développement moteur

Ce qu'il ne fait pas :

- Il ne traite pas les troubles du langage oral (c'est le rôle de l'orthophoniste)
- Il ne prescrit pas de médicaments
- Il ne pose pas de diagnostic médical de TND
- Il ne rééduque pas spécifiquement les activités de vie quotidienne ou les adaptations scolaires (c'est plutôt le rôle de l'ergothérapeute, même si les frontières sont parfois poreuses)

3. Quand consulter ce professionnel ?

Votre médecin peut vous orienter vers un psychomotricien si votre enfant présente certains signes. Voici quelques exemples concrets, en langage de parent.

Votre enfant semble maladroit ou « dans les nuages »

- Il trébuche souvent, accroche les meubles, renverse ses affaires
- Il a du mal à faire du vélo, à attraper ou à lancer une balle
- Il évite les jeux de motricité (grimper, sauter, faire la roulade)
- Il semble « mal dans son corps », peu à l'aise dans l'espace

Difficultés avec les gestes précis

- Il tient son crayon de façon inhabituelle, avec beaucoup de tension ou de façon très lâche
- Son écriture est illisible, irrégulière, très lente ou très fatigante pour lui
- Il a du mal à colorier sans dépasser, à découper en ligne droite
- Il peine à s'habiller seul : boutons, lacets, fermetures Éclair

Difficultés de latéralité ou d'orientation

- À l'âge de 5-6 ans, il n'a pas encore de main dominante clairement établie
- Il confond droite et gauche de façon persistante
- Il se perd facilement dans les espaces nouveaux

Difficultés de régulation

- Votre enfant est constamment agité, a du mal à rester assis
- Il ne semble pas percevoir la douleur ou, au contraire, est hypersensible au toucher
- Il cherche à se rouler partout, à se serrer fort, ou refuse d'être touché

4. Comment se déroule un bilan ?

Le **bilan psychomoteur** est une évaluation approfondie qui permet d'identifier précisément les difficultés de votre enfant et d'établir un programme de rééducation adapté. Ce n'est pas un test de performance : votre enfant ne peut pas « échouer ».

Durée et organisation : Le bilan se déroule sur **1 à 3 séances** de 45 à 90 minutes. Il comprend :

1. **Un entretien avec les parents** : recueil de l'histoire de l'enfant (grossesse, naissance, développement, difficultés actuelles, vie scolaire et sociale). Vos observations de parents sont précieuses.
2. **Des épreuves motrices** : le psychomotricien observe et teste votre enfant à travers des activités variées : imiter des postures, marcher sur une ligne, reproduire des rythmes, dessiner, attraper une balle, etc.
3. **Des tests standardisés** : des outils étalonnés permettent de comparer les performances de votre enfant à celles des enfants de son âge. Parmi les plus utilisés : le M-ABC (Movement Assessment Battery for Children), le BHK (test d'écriture), le NEPSY-II pour les fonctions neuropsychologiques, etc.
4. **Une restitution** : le psychomotricien vous présente les résultats, les explique et discute avec vous des objectifs de rééducation. Un compte-rendu écrit est rédigé.

Rassurer votre enfant : Expliquez-lui qu'il va jouer avec quelqu'un qui s'intéresse à comment il bouge et comment il apprend avec son corps. Il n'y aura pas de devoirs, pas de notes. Le psychomotricien est habitué à mettre les enfants à l'aise.

5. Comment se déroulent les séances de suivi ?

Une fois le bilan réalisé, des séances de **rééducation psychomotrice** peuvent être proposées si cela est nécessaire.

Fréquence et durée :

- En général, **une séance par semaine** de 45 minutes
- La durée du suivi varie selon les difficultés : de quelques mois à plusieurs années pour les troubles sévères
- Des pauses peuvent être organisées (vacances scolaires, bilans intermédiaires)

Ce que fait l'enfant pendant les séances : Les séances sont très différentes d'un cours de sport ou d'un cours particulier. Selon l'âge et les objectifs, votre enfant pourra :

- Réaliser des parcours moteurs (escalader, ramper, sauter sur des cibles)
- Jouer à des jeux de coordination ou d'équilibre
- Travailler le graphisme avec des outils adaptés (tablette, outils d'écriture spéciaux)
- Faire des exercices de relaxation ou de conscience corporelle
- Jouer à des jeux de construction ou de manipulation

Les séances sont toujours adaptées aux intérêts et aux capacités de l'enfant : un enfant qui déteste les contraintes trouvera une approche ludique, un enfant qui aime les défis trouvera des exercices progressifs.

La place des parents :

- Vous n'êtes généralement pas dans la salle pendant les séances (pour permettre à l'enfant d'être autonome), mais le psychomotricien fait régulièrement le point avec vous.
- Il peut vous donner des conseils pratiques à mettre en œuvre à la maison : activités, postures, aménagements.
- Il communique régulièrement avec les enseignants si besoin, notamment pour les aménagements scolaires.

6. Le psychomotricien dans le parcours PCO 24

Le psychomotricien est l'un des professionnels **au cœur du dispositif PCO 24**. Voici comment son intervention s'organise concrètement dans le parcours :

Comment il est mobilisé :

- Après validation de votre dossier par la PCO 24, le médecin coordonnateur détermine quels bilans sont nécessaires, dont le bilan psychomoteur si les signes d'alerte concernent la motricité ou la coordination.
- La PCO 24 dispose d'un **réseau de psychomotriciens libéraux ayant conventionné** avec la plateforme. Vous recevrez la liste des professionnels disponibles proches de votre domicile.

Qui prend rendez-vous : La plateforme vous orientera vers les professionnels conventionnés. Selon le fonctionnement local, c'est parfois la PCO qui prend le rendez-vous, parfois vous devrez le prendre vous-même à partir de la liste fournie.

La prise en charge financière :

- En dehors du parcours PCO, les séances de psychomotricité en libéral **ne sont pas remboursées** par la Sécurité sociale (sauf dans des structures comme les CAMSP ou CMPP).
- **Dans le cadre de la PCO 24**, grâce au **forfait d'intervention précoce**, le bilan et les séances de suivi chez un psychomotricien conventionné sont pris en charge à **100 % par l'Assurance Maladie**, sans reste à charge pour la famille.
- Ce forfait couvre la première année, renouvelable jusqu'à 24 mois au total selon les besoins.

La coordination avec les autres professionnels : Le psychomotricien travaille en lien étroit avec les autres intervenants du parcours (psychologue, ergothérapeute, orthophoniste, médecin coordonnateur). Les comptes-rendus de bilan et les bilans d'évolution sont partagés dans le cadre de la coordination de la PCO, avec votre accord.

7. Questions fréquentes

Q : Mon enfant a besoin d'une ordonnance pour aller chez le psychomotricien ? Oui, le psychomotricien exerce sur prescription médicale. Dans le cadre de la PCO 24, c'est le médecin coordonnateur qui formalise le parcours et permet la prise en charge. En dehors de la PCO, votre médecin traitant ou pédiatre peut rédiger une prescription.

Q : C'est remboursé par la Sécurité sociale ? En dehors du parcours PCO, non : les séances de psychomotricité en libéral ne sont pas remboursées par l'Assurance Maladie. Certaines mutuelles prennent en charge une partie des frais. Dans le cadre de la PCO 24, c'est gratuit grâce au forfait d'intervention précoce.

Q : Combien de séances seront nécessaires ? Cela dépend des difficultés de votre enfant. Après le bilan, le psychomotricien et le médecin coordonnateur définissent un programme adapté. En général, on parle d'un suivi de plusieurs mois à minimum, avec réévaluation régulière.

Q : Est-ce que ça va aider à l'école ? Oui, souvent. Un enfant qui écrit mieux, qui se repère mieux dans l'espace et qui gère mieux son corps sera plus disponible pour apprendre. Le psychomotricien peut aussi communiquer avec les enseignants pour proposer des aménagements.

Q : Mon enfant est très agité, est-ce que la psychomotricité peut l'aider ? Oui. L'agitation motrice et les difficultés de régulation tonique font partie des domaines de compétence du psychomotricien. Des techniques de relaxation et de conscience corporelle peuvent aider un enfant hyperactif ou très agité à mieux se réguler.

8. En résumé

- Le psychomotricien est titulaire d'un Diplôme d'État en 3 ans ; c'est un professionnel paramédical.

- Il travaille sur la motricité globale et fine, le schéma corporel, la latéralité, la graphomotricité et l'intégration sensorielle.
- Il intervient principalement pour le TDC (dyspraxie), le TDAH, le TSA et les troubles Dys avec impact moteur.
- Son intervention est toujours sur prescription médicale.
- En libéral, les séances ne sont pas remboursées par la Sécurité sociale — sauf dans le cadre de la PCO 24, où elles sont gratuites à 100 %.
- Dans la PCO 24, il fait partie d'une équipe pluridisciplinaire coordonnée, au service de votre enfant.

Pour aller plus loin

- [Ministère de la Santé — Les plateformes de coordination et d'orientation \(PCO\)](#)
- [Conseil départemental de la Dordogne — PCO 24](#)
- [Enfant Différent — Les PCO, guide complet pour les familles](#)

Fiche rédigée par l'équipe PCO 24, en partenariat avec Psychopedia Formations. Sources : handicap.gouv.fr, dordogne.fr, enfant-different.org, psychomotricien-liberal.com, forum-assures.ameli.fr. Mise à jour : juin 2026.



PCO 24 Dordogne × Psychopedia Formations

Plateforme de Coordination et d'Orientation pour les troubles du neurodéveloppement

pco.psychopedia-formations.fr

Fiche rédigée par l'équipe PCO 24, en partenariat avec Psychopedia Formations. Sources : Haute Autorité de Santé (HAS), Institut National de la Santé et de la Recherche Médicale (INSERM), Institut du Cerveau de l'Enfant (Robert-Debré). Mise à jour : juin 2026.